



LE PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale
des territoires

Service Environnement

Mission Inter-Services
Eau et Nature
ddt-sefren@yonne.gouv.fr

PARTIE IV
PLAN DE COMMUNICATION

La communication est souvent abordée en tant que telle, alors qu'elle constitue une composante à part entière d'une action ou d'un projet. L'importance de la communication et plus globalement des efforts de pédagogie à accomplir auprès des différents publics sont essentiels. Les instructions nationales données en matière de contrôles insistent également sur cette dimension (instruction ministérielle du 20 octobre 2014 par exemple).

Par conséquent, chaque fiche du plan d'actions opérationnel territorialisé et du plan de contrôle comporte une partie spécifiquement dédiée à la communication.

Les principales actions de communication retenues sont les suivantes :

- Réunion du comité départemental de l'eau dédié à la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable ;
- Réunion du comité départemental dédié à l'affichage extérieur ;
- Organisation de conférences territoriales et d'ateliers dans le cadre de l'élaboration du PAPI d'intention de l'Yonne ;
- Élaboration de supports de sensibilisation du grand public, de valorisation des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux, de présentation des évolutions de la réglementation dans les domaines suivants : eaux pluviales, drainages et zones humides ;
- Mise à jour du portail commun permettant d'accéder à l'actualisation de la cartographie dynamique du référentiel cours d'eau / zones non traitées et du recensement des cours d'eau au sens de la Loi sur l'eau, information des maires, communautés de communes et structures GEMAPI sur cette cartographie, en y associant la diffusion du guide d'entretien des cours d'eau réalisé fin 2018 ;
- Le Plan d'Action pour la restauration de la continuité écologique (PARCE) « apaisé » est mis en œuvre selon la note technique du MTES du 30/04/2019. Ce PARCE prévoit d'une part une priorisation parmi la liste d'ouvrages situés sur cours d'eau classés en liste 2, et d'autre part une meilleure coordination entre services, afin de réaliser une meilleure conciliation des enjeux. La communication sur le PARCE sera effectuée par une information des structures « GEMAPI » ainsi que des collectivités», via les groupes techniques de la MISEN, et au moyen d'articles détaillés sur le site internet des Services de l'État ;
- Formalisation d'une « doctrine départementale pour la gestion des eaux pluviales », en s'appuyant sur le cadre défini en groupe de travail régional Bourgogne-Franche Comté, communication auprès des maîtres d'ouvrages et bureaux d'études au moyen d'une plaquette d'information traduisant cette doctrine ;
- Formalisation d'une charte départementale d'instruction des projets de drainage, en lien avec la protection des zones humides. Ce document a pour objectif d'informer tout porteur d'un projet de drainage des enjeux pouvant être concernés ainsi que de la procédure réglementaire requise, et constitue l'application dans le département de l'Yonne de la charte régionale Bourgogne – Franche-Comté. Une communication sera effectuée auprès de la profession agricole, et des bureaux d'études, sur le fonctionnement du dispositif ;
- Mise à jour de GWERN, réunion de promotion de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, promotion de l'outil d'aide à l'instruction des documents d'urbanisme et de la note de prise en compte des zones humides qui lui est associée ;
- Réunions d'information / formation à destination des élus et des bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme sur la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides (application de la séquence éviter-réduire-compenser) ;
- Réunion des collectivités sur les transits de Chiroptères ;

- Élaboration / actualisation des plaquettes portant notamment sur la préservation des haies, la lutte contre la pollution lumineuse, le plan sécheresse et le plan de prévention des risques d'inondation de l'Yonne
- Actualisation de l'annuaire des acteurs de la biodiversité ;
- Élaboration d'une plaquette à destination des propriétaires et exploitants forestiers sur la thématique de la conservation / préservation du vieux bois, organisation d'une journée de formation en collaboration avec le CRPF sur l'intérêt de le maintenir pour la sauvegarde de la biodiversité ;
- Article dans la presse spécialisée sur la thématique de la conservation / préservation du vieux bois et sur les services rendus par la biodiversité ;
- Diffusion de communiqués de presse dans le cadre de la gestion du loup, lors des crises sécheresse, à l'issue de chaque MIPE, etc
- Mise en place d'un signe de qualité valorisant les productions animales liées aux prairies, communication dans la presse spécialisée sur ce label ;
- Sensibilisation des communes concernées et du grand public sur les zones à enjeux (SCAP, Natura 2000, réserve du Bois du Parc, grottes d'Arcy) ;
- Information auprès des acteurs locaux et du grand public sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Formation / sensibilisation des scolaires et des acteurs de l'éducation sur les enjeux de la biodiversité ;
- Organisation de réunions d'informations et d'échanges entre les organes de contrôle et les partenaires de la MISEN consacrées à la mise en œuvre et au suivi des contrôles ;
- Organisation de contrôles préventifs dans le cadre des démarches de bassins d'alimentations de captages, des crises sécheresse, de la directive nitrates et/ou de la réglementation inhérente aux produits phytosanitaires et des rejets d'effluents vinicoles sous réserve de l'accord du Préfet et des parquets ;
- Organisation d'opérations de contrôles multi-thématiques sur le site du Vézélien, opérations qui donneront lieu à des communiqués / conférences de presse avant et après les opérations ;
- Mise à jour des outils de rapportage et des bases de données permettant d'alimenter les observatoires nationaux.

Chaque support de communication (plaquettes, guides, lettre électronique etc) fera par ailleurs l'objet d'un portage auprès des publics concernés. Ce portage s'inscrira dans la durée.

Les outils de communication dématérialisés (site Internet des services de l'État, facebook, twitter par exemple) seront enfin mobilisés en veillant à leur actualisation.